

Article 8:

La mise en poule se fera 10 minutes avant le début de chaque tableau.
Le tirage au sort public de mise en tableau se fera à la table du juge arbitre à la fin des poules de chaque tableau avec respect des assiettes

Article 9:

Une tenue correcte et sportive sera de rigueur. Il est rappelé qu'il est interdit de fumer dans le gymnase, d'utiliser la colle dans une enceinte autre que celle désignée à cet effet.

Article 10:

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de perte, de vol ou d'accident pouvant intervenir lors du tournoi.

Article 11:

Le tournoi ne sera pas interrompu. Un buffet et une buvette seront à la disposition de tous (boissons chaudes et froides, pâtisseries et sandwiches).

Article 12:

Le matériel utilisé par les participants devra être homologué par la FFTT. La compétition s'effectuera avec des balles blanches plastiques fournies par l'organisateur.

Article 13:

Le fait de s'engager implique à chaque participant l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Article 14:

L'organisation se réserve le **droit d'annuler le tournoi**, de supprimer un tableau ou de modifier la dotation en cas d'inscriptions insuffisantes dans un tableau ou de conditions météo ne permettant pas la circulation routière.

Article 15 : Tableau des récompenses en Euros

Tous les prix dans le tableau ci-dessous seront par espèces .

| | Vainqueur | Finaliste | 1/2 Finaliste | 1/4 Finaliste |
|---------|-----------|-----------|---------------|---------------|
| Série A | 30 | 15 | X | X |
| Série B | 40 | 20 | 10 | X |
| Série C | 50 | 25 | 10 | X |
| Série D | 60 | 30 | 15 | X |
| Série E | 70 | 35 | 15 | X |
| Série F | 80 | 40 | 20 | X |
| Série G | 80 | 40 | 20 | X |
| Série H | 100 | 50 | 25 | 10 |
| Série I | 120 | 60 | 30 | 15 |
| Série J | 150 | 75 | 40 | 15 |
| Série K | 250 | 100 | 50 | 20 |
| Série L | 500 | 250 | 150 | 40 |
| Série M | 80 | 40 | 20 | X |



Dieppe Universitaire Club

Les 8 Tennis de Table

et 9

Janvier 2022

(Maison des sports 20 Bis, Avenue Gambetta 76200 DIEPPE)

**11^{ème} Tournoi National
de Tennis de Table
3600€ de dotations
(En espèces)**

Inscription possible sur notre site

<http://dieppeuctt.free.fr>

REGLEMENT :

Article 1:

La section tennis de table du Dieppe U.C. organise les 8 et 9 janvier 2022 son 11ème tournoi national à la maison des sports de Dieppe.

Ce tournoi se déroulera sur 36 tables.

Le pointage des joueurs s'effectuera 30 minutes avant chaque tableau.

Le forfait du joueur sera prononcé 5 min après le premier appel.

Article 2:

Ce tournoi (Homologation FFTT N° ?/2021) est ouvert aux licenciés traditionnels de la FFTT, **licencié au plus tard le 6 janvier 2022. Si le joueur n'est pas licencié à cette date, il sera désinscrit.**

La présentation de la licence et d'une pièce d'identité (avec photo) sera obligatoire lors du pointage.

La présentation d'un passe sanitaire sera obligatoire.

Le nombre de points retenus pour les inscriptions est celui inscrit sur la licence de la 2ème phase 2021/2022 (communiqué par la FFTT fin décembre).

Article 3:

Cette épreuve comporte les tableaux suivants :

Le Samedi 8 Janvier

| Tableaux | Caractéristiques | Heure début | Droits inscriptions | Joueurs |
|----------|--------------------|-------------|---------------------|---------|
| A < 800 | de 500 à 799 pts | 10 h 30 | 8 € | 72 |
| B < 1000 | de 500 à 999 pts | 13 h 00 | 8 € | 72 |
| C < 1200 | de 500 à 1199 pts | 14 h 30 | 8 € | 72 |
| D < 1400 | de 800 à 1399 pts | 10 h 30 | 8 € | 72 |
| E < 1600 | de 1000 à 1599 pts | 11 h 30 | 8 € | 72 |
| F < 1800 | de 1200 à 1799 pts | 13 h 00 | 8 € | 72 |

Le nombre d'inscrits par tableau peut être dépassé à condition que le nombre d'inscrits total pour les tableaux:

A+D+E soit au maximum de 216 inscrits

B+C+F soit au maximum de 216 inscrits

Le Dimanche 9 Janvier

| Tableaux | Caractéristiques | Heure début | Droits inscriptions | Joueurs |
|------------|------------------------|-------------|---------------------|---------|
| G < 1300 | de 500 à 1299 pts | 09 h 30 | 9 € | 72 |
| H < 1500 | de 500 à 1499 pts | 08 h 30 | 9 € | 72 |
| I < 1700 | de 500 à 1699 pts | 12 h 15 | 9 € | 72 |
| J Non Num. | De 1300 à non numéroté | 09 h 30 | 9 € | 72 |
| K N°500 | de 1500 à N° 500 | 11 h 00 | 9 € | 72 |
| L Open | Toutes catégories | 13 h 30 | 9 € | 72 |
| M Dames | Féminines | 12 h 15 | 9 € | 24 |

Il n'est pas possible de s'engager en même temps dans les tableaux I et M

Le nombre d'inscrits par tableau peut être dépassé à condition que le nombre d'inscrits total pour les tableaux:

G+H+J+K soit au maximum de 288 inscrits

Tous les tableaux se dérouleront par poules de 3 joueurs. Les deux premiers seront qualifiés pour le tableau final à élimination directe.

Les tableaux sont ouverts aux féminines et aux masculins excepté le tableau M qui est réservé aux féminines.

Article 4:

Les engagements accompagnés des droits de participation (chèque à l'ordre de Dieppe UC TT) doivent impérativement parvenir au plus tard le Vendredi 7 janvier 2022 avant 18h00 auprès de :

- Mr Gérard LESEUR / immeuble Raoul Dufy Apt 36 / 1, rue Nicolas Lémery 76370 Neuville les Dieppe

Tel.: 02 35 82 99 06 / Port : 06 21 34 94 47 / E-Mail : leseurcajot@orange.fr

- Mr Pascal CAVECIN / 1750, route de la mer 76119 Ste marguerite / mer

Tel : 02 35 83 85 13 / Port : 06 22 25 93 59 / E-Mail : cavecin.pascal@hotmail.fr

Article 5:

Toutes les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches, excepté la finale du tableau L qui se jouera au meilleur des 7 manches.

Article 6:

Un participant ne pourra pas s'inscrire dans plus de 3 tableaux le samedi et 3 le dimanche.

Un joueur absent lors de son premier tableau sera automatiquement désinscrit de ses autres tableaux s'il ne prévient pas les organisateurs de son retard.

Un joueur absent le samedi et n'ayant pas prévenu les organisateurs sera désinscrit pour les tableaux du dimanche.

En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie. »

Article 7:

Le juge arbitre de ce tournoi sera Mr ROYER Patrick (JAN) assisté de Mr Pascal CAVECIN (JA3). Leurs décisions seront sans appel en cas de litiges ou de réclamations. Ce tournoi étant réalisé sous l'égide de la FFTT, il sera fait la stricte application des règlements de cette dernière. Tout point non prévu par le présent règlement sera tranché par le juge arbitre, en accord avec les organisateurs.